

RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL JEUNES DE LA VENDÉE

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'organisation et le déroulement sportif du championnat départemental jeunes ainsi que le mode de qualification au Championnat Régional Jeunes des Pays de la Loire.

1. Objet

Le « Championnat Départemental Jeunes » est une compétition départementale individuelle à l'issue de laquelle sont décernés les titres de champion départemental dans les catégories d'âge et disciplines suivantes :

* en simple homme, simple dame, double homme, double dame et double mixte :

- juniors ;
- cadets ;
- minimes ;
- benjamins.

* en simple homme et simple dame ou simple transgenre (garçons et filles dans un même tableau) :

- poussins.

Le Championnat Départemental Jeunes est suivi par la Commission Jeunes du Comité de Vendée, qui en délègue son organisation à un club vendéen volontaire.

Si plusieurs clubs sont volontaires, une rotation sera réalisée au fil des années. La priorité est donnée au club qui a formulé, en premier et par écrit, le souhait d'organiser ce championnat.

2. Organisation et horaires

L'organisation du championnat est déléguée à un club, ci-après désigné comme « organisateur ».

Cette compétition, qualificative pour le niveau régional, sera organisée chaque saison, sur deux journées consécutives, fin janvier début Février en fonction des calendriers fédéral, régional et départemental.

Le début des matchs est fixé, chaque jour, au plus tôt à 8h00 (9h00 recommandé) pour se terminer au plus tard à 19h00, remise des récompenses inclus. L'organisateur s'engage à respecter l'échéancier.

3. Critères de participation

3.1. Licences

Seuls peuvent être admis à participer au championnat, les joueurs licenciés à la Fédération Française de Badminton (FFBaD) au sein du département de la Vendée, et ne faisant l'objet d'aucune suspension, aux dates du championnat.

3.2. Catégorie d'âge

Les joueurs peuvent participer au championnat départemental **uniquement dans leur catégorie d'âge en simple et dans la catégorie d'âge du joueur le plus âgé de la paire pour les doubles et mixtes.**

Priorité sera donnée, quelque soit la date d'inscription avant la date limite, aux paires composées de joueurs de la même catégorie d'âge.

3.3. Critères de qualification

Pour toutes les catégories poussins, benjamine, minime, cadette et junior, les joueurs qualifiés sont ceux présents en simple, homme ou dame, dans le top 8 POONA (CPPH), au 31 décembre de l'année d'avant.

En fonction du lieu et de l'équipement d'accueil de la compétition, cette limite sera élargie au top 16 pour chaque catégorie d'âge.

En cas de désistement, c'est le suivant au classement CPPH qui est retenu et ainsi de suite afin d'avoir 8 (ou 16) joueurs ou joueuses ou paires dans une même catégorie, sans aller au-delà de la 15ème (30ème) place.

En cas d'égalité de point au CPPH entre joueurs, c'est le plus jeune qui sera retenu.

4. Modalités d'inscription

4.1. Contenu des inscriptions

Les inscriptions sont effectuées par les clubs ayant des joueurs concernés directement sous Badnet ou via la fiche d'inscription en respectant les consignes portées dessus.

Afin d'avoir des remplaçants dans les tableaux, ne pas hésiter à inscrire l'ensemble des joueurs du classement du top 15 (ou 30).

4.2. Droits d'inscriptions

Le montant des droits d'inscription est fixé par le Conseil d'Administration du comité de Vendée :

- 6 euros pour 1 tableau ;
- 10 euros pour 2 tableaux ;
- 10 euros pour 3 tableaux. Ce troisième tableau est offert par l'organisateur.

Ces droits sont à verser au comité de Vendée de badminton. En cas de désistement sans motif valable et dûment justifié, les droits d'inscription restent acquis au comité (cf. article 4.3.3 du Règlement Général des Compétitions).

4.3. Validation et publication des listes

La validité des inscriptions est contrôlée par la Commission départementale Jeunes.

La liste des joueurs qualifiés est publiée par le comité 15 jours avant la compétition.

4.4. Accompagnateurs

En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un représentant majeur, désigné sur le formulaire d'inscription et présent pendant la durée de la compétition. Le représentant du joueur se doit d'être à ses côtés au moment du pointage des présents et de la vérification d'identité.

Le juge-arbitre interdira la compétition aux joueurs se présentant sans représentant à la compétition. Si une délégation de responsabilité est donnée au représentant d'une autre équipe présente, celui-ci doit en attester par une lettre écrite remise au juge-arbitre lors du pointage des présents.

5. Déroulement du championnat

5.1. Tableaux

Les tableaux sont constitués de la manière suivante :

* Pour les simples :

8 joueurs réparties en 2 poules de 4, ou 16 joueurs réparties en 4 poules de 4, avec 2 sortants puis élimination directe jusqu'en finale.

Des matchs de classements pour la 3^{ème} et 4^{ème} place seront organisés (petite finale) afin d'avoir un podium complet.

* Pour les doubles ou les mixtes :

8 paires réparties en 2 poules de 4.

A l'issue des poules, les matchs de classement seront réalisés à tous les niveaux. Les premiers des 2 poules se rencontrent en finale, les seconds se rencontrent pour se disputer les 3^{ème} et 4^{ème} places, les troisièmes se rencontrent pour les 5^{ème} et 6^{ème} places et enfin les quatrièmes se rencontrent pour les 7^{ème} et 8^{ème} places.

Quelque soit la formule choisie, chaque joueur de double ou de mixte **ne doit pas disputer plus de 4 matchs dans la discipline concernée.**

5.2. Échéanciers

Les échéanciers seront construits sur des rotations de 30 minutes chaque jour. La répartition journalière est décrite ci-après :

* Le samedi, les tableaux suivants, garçons et filles, seront disputés :

- Les simples poussins, si possible l'après-midi uniquement ;
- Les simples cadets ;
- Les simples juniors ;
- Les doubles et mixtes benjamins ;
- Les doubles et mixtes minimes.

* Le dimanche, les tableaux suivants, garçons et filles, seront disputés :

- Les simples benjamins ;
- Les simples minimes ;
- Les doubles et mixtes cadets ;
- Les doubles et mixtes juniors.

5.3. Scorage

Les demies finales et finales doivent être à minima scorées.

Il est recommandé que tout les matchs du championnat soient scorés de la manière suivante :

- * 1ère rotation de la journée = scorage des matchs par des bénévoles ou volontaires ;
- * Matches de poule = Le gagnant du match score le match suivant sur le même terrain ;
- * Matches en élimination directe = Le perdant score le match suivant sur le même terrain.

5.4. Caoching

Cette compétition étant définie comme un championnat, le coaching entre les points est autorisé, quelque soit la catégorie d'âge des joueurs, dans le respect des règles fédérales notamment celle en lien avec la continuité du jeu.

5.5. Arbitrage

Le juge-arbitre, ainsi que ses adjoints, sont désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage.

Les arbitres sont désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage.

Les frais des arbitres et Juge-arbitres sont pris en charge par le comité de Vendée.

5.6. Les volants

Les dispositions du règlement général des compétitions s'appliquent. Les volants officiels sont le FORZA S-6000 pour les plumes et le YONEX MAVIS 300 pour les plastique.

Ils sont à la charge équitable des joueurs. Ils devront en prévoir un nombre suffisant pour toute la durée de la compétition.

Ils seront fournis par le Comité de Vendée uniquement pour les finales dans la limite de 4 volants par finale.

5.7. Les récompenses

Le vainqueur et le finaliste, ainsi que le vainqueur de la petite finale, de chaque tableau seront récompensés par le comité de Vendée de Badminton.

Si le nombres de participant n'est pas supérieur à 6 joueurs ou équipes, il n'y aura pas de récompenses au troisième.

6. Application du présent règlement

La Commission Départementale Jeunes de la Vendée, ainsi que l'organisateur sont chargés de l'application conforme du présent règlement. La Commission Départementale Jeunes supervise ces opérations et, le cas échéant, donne l'interprétation à donner à certains aspects du règlement de ce championnat.

Toute participation au championnat implique l'adoption de tous les articles de ce règlement.

7. Dérogation aux règles précédentes

Les présentes règles peuvent être adaptées en fonction de la disponibilité du complexe sportif si ce dernier n'est disponible que sur une seule journée. Les dispositions ci-après seront appliquées :

- * Privilégier le samedi pour l'organisation de la compétition ;
- * Le championnat départemental se déroulera uniquement en simple pour toutes les catégories ;
- * Uniquement le top 8 au CPPH de chaque catégories sera concerné ;
- * Les autres dispositions restent applicables.

8. Qualification pour le championnat régional

Cette compétition est qualificative pour le championnat régional.

La sélection pour le championnat régional sera communiquée et validée par la commission jeune du comité départemental de badminton sur proposition de l'équipe technique départementale, en application des critères ci-après.

8.1. Rappel des critères de qualification au Championnat Régional Jeunes (article 3.3 du règlement Ligue)

« Pour les joueurs des catégories poussin, benjamin, minime, cadet et junior :

- Tableaux de simples (16 joueurs) :
 - 5 champions départementaux ou désignés par les comités départementaux ;
 - 9 joueurs sélectionnés en fonction du CPPH ;
 - 2 « invitations » (wild card) désignées par l'Équipe Technique Régionale (ETR).
- Tableaux de doubles (12 paires) :
 - 5 paires championnes départementales ou désignées par les comités départementaux (1 paire par comité, composée de joueurs appartenant au même comité) ;
 - 6 paires sélectionnés en fonction du CPPH ;
 - 1 « invitation » (wild card) désignée par l'Équipe Technique Régionale (ETR).

8.2. En simple

Le vainqueur de chaque tableau sera qualifié pour être le représentant de la Vendée sur le championnat régional.

Dans chaque catégorie, d'autres représentant Vendéen peuvent être qualifiés en fonction de leur classement par point hebdomadaire (CPPH) un mois avant la date du championnat régional. En application de ce critère, si le champion de Vendée est concerné par cette qualification, alors ce sera le finaliste du championnat départemental qui sera qualifié. En cas d'indisponibilité de ce dernier, le comité prendra le meilleur le 3ème ou 4ème du championnat départemental jeunes.

Si l'un des joueurs est qualifié par un autre moyen, ce sera le suivant du classement CPPH un mois avant la date du championnat régional qui sera qualifié.

8.3. En double et mixte

Les finalistes, pour le double, ou vainqueurs, pour le mixte, de chaque catégorie de simple sont susceptibles d'être associés pour former la paire départementale qualifiée au championnat régional.

Si un ou des joueurs sont concernés par des « paires CPPH » constitués par l'ETR (en vue des Championnats de France), la commission départementale jeunes, sur proposition de l'équipe technique départementale, proposera une nouvelle paire en fonction du CPPH le plus élevé, dans la limite du top 5 poona, dans la discipline concernée un mois avant la date du championnat régional.

En fonction des places disponibles, d'autres paires pourront être constituées sur proposition des entraîneurs départementaux des 5 comités départementaux des Pays de la Loire.

8.4. Validation qualification au CRJ

Les qualifiés pour le championnat régional jeunes seront ceux validés par la commission jeunes du comité départemental de badminton, sur proposition de l'équipe technique départementale et des entraîneurs du territoire départemental.

9. Documents complémentaires

Les documents complémentaires suivants sont joints au présent règlement :

- Une affiche ;
- Une fiche d'inscription ;
- **Un cahier des charges ;**
- Un listing des joueurs concernés par le championnat ;
- Un référentiel relatif aux récompenses.